

PROCÈS-VERBAL NUMÉRO 91
Réunion de l'Assemblée Générale - partie I

16 septembre 2025 - Hybride

Grande Canarie

08h50 - 12h30 (heure locale) | INT : PT, FR, ESP et ENG

Introduction et nature de la réunion

L'Assemblée générale du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques (CCRUP) s'est réunie, en session conjointe avec le Conseil consultatif des marchés (MAC), en format hybride, depuis l'hôtel HN Imperial Playa, avec *interprétation* simultanée en portugais, français, espagnol et anglais, à 9 h (heure locale) le 16 septembre 2025.

1. Séance d'accueil

M. Basílio Otero, président de l'Assemblée Générale du CCRUP, et Mme Yobana Bermúdez, présidente du MAC, ont ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Mme Yobana Bermúdez a rappelé que, conformément aux dispositions du règlement relatif à la politique commune de la pêche, le MAC était compétent pour « tous les domaines du marché ». À la suite de l'initiative du CCRUP, l'occasion s'est présentée d'analyser en détail les spécificités des marchés des régions ultrapériphériques, y compris les défis liés à l'insularité. Il a été possible de débattre de questions liées à l'organisation du secteur, aux politiques d'achat des entreprises locales, à la consommation, à l'étiquetage, à la certification, ainsi qu'à l'information des consommateurs, entre autres thèmes. Elle a exprimé sa gratitude envers les représentants de la Commission européenne, notamment ceux de l'Espagne, du Portugal, de la France, de l'Agence européenne de contrôle des pêches et du gouvernement des îles Canaries, pour leur disponibilité à participer au débat. Elle a également remercié les membres du MAC et du CCRUP pour leur précieuse participation, qui a contribué au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'Union européenne. Elle a également remercié les secrétariats du MAC et du CCRUP pour leur travail de coordination et d'organisation de la réunion.

M. Basílio Otero a remercié tous les participants et intervenants pour leur présence et a félicité les secrétariats des deux conseils consultatifs pour l'organisation réussie de l'événement. Il a également remercié les interprètes.

2. **Situation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture aux îles Canaries** - Isabel Artime - Secrétaire générale de la pêche de l'Espagne ;

Mme Isabel Artime a souligné que la pêche est profondément ancrée dans la culture des îles Canaries, où elle constitue à la fois une activité économique et un mode de vie. Elle a déclaré que le secteur de la pêche artisanale de la région jouait un rôle particulièrement important, 635 embarcations d'arts mineurs dédiées à la pêche artisanale à petite échelle, représentant 90 % de l'ensemble de la flotte canarienne (717 embarcations), tandis que 53 embarcations de plus grande taille se consacraient principalement à la pêche au thon. Elle a souligné que les îles Canaries abritaient également une flotte internationale de 23 bateaux de grande capacité, qui opéraient dans les eaux internationales de diverses régions du monde, y compris dans des zones telles que l'Argentine. Le total des captures aux îles Canaries s'élevait à environ 50 000 tonnes, générant environ 100 millions d'euros de recettes. Elle a souligné que 80 % du volume total des captures était réalisé par les navires de plus grande taille. Malgré leur part relativement faible dans le volume total, 8 % des captures de embarcations d'arts mineurs représentaient 15 % de la valeur totale, en raison du prix élevé sur le marché de certaines espèces, notamment la vieille rouge (*Sparisoma cretense*) les pagres (*Pagrus pagrus*) et le thon rouge (*Thunnus thynnus*), qui étaient commercialisés sur les marchés locaux et constituaient un élément central du tissu social et économique des îles. Elle a également souligné l'importance de la transformation du poisson et de l'aquaculture et a indiqué que 39 installations de transformation sont en activité aux îles Canaries, contribuant à l'approvisionnement alimentaire local et à l'emploi. Le secteur de l'aquaculture comprenait environ 200 unités, produisant environ 8 000 tonnes par an, pour une valeur estimée à 70 millions d'euros. Le secteur a connu une croissance constante, avec une diversification continue vers de nouvelles espèces, y compris la culture d'algues marines parallèlement aux espèces traditionnelles. Elle a également expliqué que les espèces de thon représentent environ 50 % de toutes les captures, ce qui leur confère une grande importance commerciale tant pour les marchés locaux que pour les exportations. L'Espagne restait l'un des quatre plus grands marchés mondiaux de produits de la pêche et de l'aquaculture. Cependant, le pays importait environ 60.000 tonnes de plus qu'il n'exportait, ce qui soulignait l'importance d'assurer la sécurité alimentaire. En ce qui concerne les défis, il a reconnu les difficultés spécifiques liées à l'insularité, ainsi qu'un ensemble de questions structurelles plus larges. L'âge moyen des navires composant la flotte canarienne était de 44 ans, ce qui compliquait la gestion des coûts d'exploitation et des exigences liées à la durabilité. Elle a souligné la nécessité de renouveler la flotte afin de renforcer la sécurité et la compétitivité. La structuration et l'organisation du secteur de

la pêche revêtaient également une importance cruciale, trois principales organisations de producteurs étant présentes dans les îles. Elle a également salué le travail novateur accompli par celles-ci, notamment l'utilisation de drones et de technologies de communication par satellite pour améliorer l'efficacité et le suivi des activités. Elle a réaffirmé l'engagement fort de l'Espagne dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la qualifiant de défi permanent. Elle a expliqué que l'Espagne veillait à ce que la totalité des importations de produits de la pêche et de l'aquaculture soit documentée à 100 %, environ 45.000 contrôles étant effectués chaque année par une équipe nationale dédiée. Elle a souligné qu'un financement adéquat de la part de l'Union européenne était essentiel pour moderniser les navires, renforcer la compétitivité, améliorer les mécanismes de commercialisation et renforcer les systèmes de contrôle et de traçabilité. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que la proposition actuelle de la Commission européenne ne tient pas suffisamment compte de ces priorités et a appelé à une collaboration entre les conseils consultatifs et les institutions de l'UE afin de garantir un financement solide et continu qui assure la durabilité et le développement futur du secteur.

3. **Situation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les RUP françaises**

- Padma Chinta - Directrice du Bureau de l'économie de la pêche du ministère français chargé de la pêche ;

Mme Padma Chinta a souligné que la pêche constituait un moteur essentiel du développement économique dans les régions ultrapériphériques, notamment en termes d'autonomie alimentaire, et a mis en avant l'ambition d'atteindre un développement durable dans ces territoires. Les marchés de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques françaises présentaient un ensemble de caractéristiques économiques. En termes de produit intérieur brut, ces secteurs étaient très importants, tant pour l'économie générale que pour les moyens de subsistance des citoyens locaux. Cependant, il existait d'énormes disparités, notamment à *Mayotte*, qui enregistrait des niveaux élevés de chômage et de pauvreté. Elle a souligné que plusieurs défis communs affectaient ces régions, notamment une forte dépendance vis-à-vis des importations, en particulier à *Mayotte*, où la production nationale ne couvrait que 15 % de la consommation intérieure, soit 2 000 tonnes par an sur une consommation totale de **13.000 tonnes**. La *Guyane* française constituait une exception, avec une structure plus intégrée. Elle a également affirmé que les hausses de prix étaient importantes, le coût de la vie étant supérieur de 30 à 40 % à celui de la France continentale. Certaines régions, comme la *Guyane* française et l'île de La Réunion, bénéficiaient d'un secteur de la pêche hauturière bien structuré, démontrant une robustesse territoriale. En revanche, d'autres régions enregistraient des pêcheries plus fragmentées, avec une

production dispersée dans différentes zones, comme la Guadeloupe et la Martinique. Cette fragmentation entraînait des pics de production saisonniers, ce qui posait des défis pour l'approvisionnement en produits prêts à consommer, la valorisation du poisson et la création d'emplois dans les restaurants, les coopératives, les cantines et les hôpitaux. Elle a expliqué que les contraintes structurelles des flottes dans ces régions, composées principalement de navires de moins de 12 mètres, limitaient encore davantage l'utilisation des ressources, tandis que les navires de plus grande taille - représentant seulement 2 % de la flotte - étaient responsables de 20 % du total des captures. La flotte a également connu un vieillissement considérable depuis 2008, avec la disparition de 25 % des navires et une innovation limitée, ce qui soulignait la nécessité de renouveler la flotte. L'aquaculture restait sous-développée et exposée aux risques climatiques, se caractérisant par des équipements peu fiables et une production locale limitée. Le plan aquacole 2021-2027 visait à promouvoir des projets axés sur le développement durable et le renforcement de la souveraineté alimentaire locale, tout en cherchant à stimuler les services maritimes et les méthodes d'approvisionnement adaptées aux conditions climatiques extrêmes. Il soulignait l'importance des structures publiques et du soutien européen, en appelant à des mécanismes de compensation et à un suivi de haut niveau dans le cadre de programmes tels que le FEAMPA, afin de renforcer les structures territoriales. L'adaptation aux règles et aux régimes d'aide de l'Union européenne revêtait une importance cruciale pour soutenir le renouvellement de la flotte et le développement de l'aquaculture, ce qui exigeait des politiques nationales spécifiques et une collecte supplémentaire de données. D'une manière générale, la priorité était de moderniser les flottes, d'assurer l'utilisation durable des ressources et de permettre aux pêcheurs des régions ultrapériphériques de développer tout leur potentiel, tout en renforçant la sécurité économique et alimentaire.

4. Situation du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques portugaises – Salvador Malheiro - Secrétaire d'État aux Pêches et à la Mer du Portugal

M. Salvador Malheiro a déclaré que c'était un honneur pour lui de participer à un événement qui, selon ses propres termes, symbolisait la diversité, la force et le potentiel des régions ultrapériphériques de l'UE. Il a remercié les organisateurs et les autorités des îles Canaries et a souligné l'importance de cette réunion annuelle en tant que plateforme pour un dialogue franc et pragmatique entre les régions et les institutions européennes. Il a souligné que le CCRUP jouait un rôle décisif pour garantir que la voix des régions ultrapériphériques soit dûment entendue et prise en compte dans l'élaboration des politiques européennes. Il a souligné l'importance économique et écologique unique des Açores et de

Madère, dont les secteurs maritimes sont essentiels pour les communautés côtières du Portugal et constituent des pôles atlantiques stratégiques, apportant une contribution significative à la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture, au tourisme, à la gastronomie et à la conservation marine. Il a rappelé que les Açores abritaient le plus grand réseau d'aires marines protégées de l'Atlantique Nord, couvrant 30 % de leurs eaux, une décision politique fondée sur des preuves scientifiques et la participation de divers secteurs. Cette réalité témoignait d'un engagement profond en faveur de la durabilité et de la résilience des ressources à long terme. Dans la région de Madère, des campagnes océanographiques étaient en cours afin de cartographier les habitats marins et d'évaluer les services écosystémiques, fournissant des données essentielles pour orienter la désignation de futures zones marines protégées et renforcer le positionnement commercial des produits madériens sur les marchés qui valorisent la transparence. Il a également mentionné l'inclusion récente des eaux de la Macaronésie (Madère et Canaries) dans le champ d'application de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'UE au titre de la Convention régionale internationale pour la protection de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) - une étape importante vers la convergence environnementale, dans le respect des spécificités régionales. En outre, l'adoption du plan de planification de l'espace maritime pour les Açores signifiait que le Portugal disposait désormais d'une couverture nationale complète en matière de planification de l'espace maritime, harmonisant des utilisations telles que la conservation, la pêche, l'aquaculture, l'énergie et la recherche. Passant aux dynamiques actuelles du marché, il a souligné que l'inflation et l'augmentation des coûts énergétiques ont entraîné une hausse des dépenses nominales pour les produits de la mer, mais une baisse des volumes de consommation, créant des défis pour les producteurs des régions éloignées où la logistique est coûteuse. Bien que la demande de produits durables et traçables soit en augmentation, ce qui confère aux Açores et à Madère un avantage concurrentiel, des défis structurels persistent, notamment la production à petite échelle, les coûts logistiques élevés, le vieillissement de la flotte, les prix des carburants et la pénurie de main-d'œuvre. Il a souligné la nécessité d'un soutien ciblé de l'UE, notamment par le renforcement de la compensation des coûts supplémentaires dans le cadre du FEAMPA, couvrant l'énergie, le transport, l'emballage et la congélation, avec moins de bureaucratie et une plus grande prévisibilité. Il a également proposé la création de corridors logistiques dédiés à la chaîne du froid pour les produits périssables et l'accélération du plan stratégique pour l'aquaculture portugaise, en mettant l'accent sur la simplification administrative et l'accès à l'espace maritime. En termes de priorités, il a indiqué que, dans les Açores, le thon pêché à la canne et les espèces démersales de grande valeur devraient être positionnés sur des marchés à valeur ajoutée, soutenus par une logistique efficace et une augmentation d'échelle permettant d'accroître les recettes régionales. En 2024, la pêche au thon a généré environ 12,4 millions d'euros, tandis que les débarquements de pageot

rose (*Pagellus bogaraveo*), pour un total de 506 tonnes, ont rapporté 8,6 millions d'euros. À Madère, le sabre noir (*Aphanopus carbo*) restait une espèce de référence, représentant 61 % des débarquements en 2024 et générant 11,5 millions d'euros de revenus. Dans l'ensemble, les pêcheries de la région ont produit 16,7 millions d'euros, tout en continuant à faire face à des coûts d'exploitation élevés et à des flottes vieillissantes. Il a souligné la croissance remarquable de l'aquaculture madérienne, qui a enregistré une augmentation de 355 % en volume et de 484 % en valeur depuis 2016, soulignant la nécessité d'un meilleur aménagement du territoire, d'innovations technologiques et de l'utilisation des fonds MAR2030 pour compenser les coûts supplémentaires. Enfin, il a appelé à la transformation des atouts naturels et scientifiques des régions ultrapériphériques du Portugal - des zones marines protégées à la recherche océanographique de pointe - en avantages concurrentiels fondés sur la durabilité, la traçabilité et l'intégration de la valeur. Il a réaffirmé la volonté du Portugal de travailler en étroite collaboration avec d'autres régions ultrapériphériques et avec la Commission européenne à la mise en œuvre de mesures concrètes assorties d'objectifs et de délais précis. Il s'est également déclaré convaincu que, grâce à la coopération et à l'engagement commun, le CCRUP pourrait contribuer à transformer les défis structurels en opportunités concrètes pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture des régions ultrapériphériques de l'Europe.

5. Questions et réponses

M. Ruben Farias (Fédération des pêches des Açores) a souligné l'importance d'une approche multisectorielle. Bien que le renouvellement de la flotte soit crucial, les États membres devraient fournir différents types de soutien pour renforcer la structure de la pêche, en particulier en Guyane française, et a demandé s'il existait des plans pour traiter des questions importantes telles que la pêche INN.

Mme Padma Chinta a répondu que la France était fermement engagée à atteindre les objectifs de développement durable et a souligné deux domaines importants pour les régions ultrapériphériques : l'accès aux fonds européens pour les pêcheurs et les aquaculteurs, et les mesures régionales visant à garantir l'accès aux infrastructures. Elle a expliqué que le plan de compensation existant fonctionnait correctement, mais qu'il s'agissait d'une solution à court terme et que la France souhaitait soutenir les régions ultrapériphériques avec des stratégies et des plans à long terme. Elle a souligné que cela impliquait une collaboration entre les professionnels, les services publics et différents groupes, y compris dans le domaine du renouvellement de la flotte. Elle a également indiqué que les mécanismes de soutien devaient relever divers défis, tels que la sécurité à bord et l'amélioration de l'attractivité du secteur, et a souligné la nécessité de veiller à ce que tous les instruments et outils soient efficaces pour le renouvellement de la flotte, tout en respectant les préoccupations en matière de durabilité. Elle a

ajouté que des efforts continus étaient nécessaires pour maintenir et améliorer l'efficacité dans les années à venir.

M. David Pavón (*Fédération régionale des confréries de pêcheurs des Canaries*) a souligné l'importance des synergies et a identifié plusieurs aspects critiques pour les régions ultrapériphériques. Premièrement, en ce qui concerne les zones marines protégées, les pêcheurs artisanaux avaient besoin d'une protection renforcée, certaines espèces étant vitales tant pour l'activité de pêche que pour la santé des écosystèmes. La Commission européenne devait tenir compte de cette réalité et garantir l'éloignement des flottes qui avaient un impact négatif sur ces espèces. Deuxièmement, les réglementations exigeantes de l'UE devaient être analysées dans le contexte de la compétitivité mondiale, étant donné que d'autres flottes pouvaient ne pas respecter les mêmes normes, ce qui constituait un motif de préoccupation. Troisièmement, dans le domaine des importations, il était nécessaire de définir des paramètres plus stricts pour sanctionner les flottes qui ne respectaient pas les réglementations en vigueur. Enfin, le financement et le statut spécial des régions ultrapériphériques revêtaient une importance fondamentale : sans une différenciation stratégique, ces régions pourraient rencontrer de sérieuses difficultés pour concurrencer les producteurs de plus grande taille, et il était essentiel que la Commission européenne donne la priorité à cette différenciation afin d'assurer un avenir viable aux régions ultrapériphériques.

6. Directrice générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne -
Charlina Vitcheva ;

Mme Charlina Vitcheva a souligné l'importance stratégique des régions ultrapériphériques, les décrivant comme des moteurs économiques qui nécessitent une attention particulière. Elle a souligné le double rôle de la PCP dans le soutien à la pêche et à l'aquaculture, en tant que secteurs de production primaire et en tant que marchés. Elle a également reconnu les contributions essentielles des conseils consultatifs à la promotion de la durabilité et de la concurrence loyale, ajoutant que près de 200 avis avaient étayé les discussions et les principaux processus décisionnels. Elle a mis en évidence les défis auxquels sont confrontées les régions ultrapériphériques, notamment la vulnérabilité des petits pêcheurs due à des ressources et des infrastructures limitées, qui entrave leur capacité à concurrencer les flottes industrielles et soulève des questions d'égalité des conditions. La concurrence provenant de la production de pays tiers constituait également un défi important. Elle a également indiqué que le développement de l'aquaculture, malgré son fort potentiel, restait asymétrique en raison d'obstacles structurels, environnementaux et commerciaux. Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture mettait à disposition 130 millions d'euros pour des mesures structurelles spécifiquement destinées aux régions ultrapériphériques, complétés par 180 millions d'euros pour

compenser les coûts supplémentaires résultant de l'isolement géographique et d'autres contraintes structurelles. Ces fonds visaient à renforcer l'efficacité économique et à améliorer l'accès au marché, tant au niveau local qu'international. Elle a également présenté les initiatives clés de la DG MARE, à commencer par le lancement du Pacte européen pour les océans lors de la Conférence des Nations unies sur les océans, en présence de la présidente de la Commission européenne et de plusieurs chefs d'État et de gouvernement, dont le président de la République française et le Premier ministre espagnol. Ce pacte reposait sur six piliers : des océans en bonne santé, l'économie bleue, la vulnérabilité côtière et l'adaptation au changement climatique, la sécurité et la défense maritimes, le développement de la recherche et des connaissances, et la gouvernance internationale des océans avec les pays tiers. Elle a souligné que le pacte serait mis en œuvre de manière transversale par les services de la Commission européenne et faciliterait le dialogue inclusif et les échanges avec les parties prenantes dans l'élaboration de l'Acte pour les océans. Elle a mis en avant la future stratégie de l'UE pour les îles et les communautés côtières, qui aborderait diverses questions, notamment la résilience, la connectivité, la sécurité alimentaire et les développements environnementaux. Une mise à jour de la stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques serait également lancée et il a également souligné l'évaluation en cours de la politique commune de la pêche, qui comprenait les dispositions du règlement de l'organisation commune des marchés. Elle a déclaré que l'évaluation comprenait de multiples études visant à identifier les domaines à améliorer et les évolutions législatives, et a indiqué que la Commission évaluait également les informations mises à la disposition des consommateurs et le cadre applicable à l'étiquetage, couvrant des aspects tels que la transparence, la compréhension par les consommateurs, l'origine et la méthode de production, ainsi que la conformité et l'application. Selon lui, un étiquetage cohérent et transparent renforçait la confiance des consommateurs et la compétitivité du marché. En ce qui concerne le prochain cadre financier pluriannuel, il a déclaré que la proposition reposait sur la flexibilité, une approche intégrée et un instrument financier agile. Les régions ultrapériphériques étaient prises en compte dans les exigences applicables aux plans nationaux, les États membres étant tenus de leur accorder une attention particulière dans des domaines tels que le logement, les transports, les migrations et le changement climatique. Bien qu'un montant minimum de 2 milliards d'euros ait été prévu pour les instruments politiques dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, l'objectif était d'éliminer les approches isolées entre les fonds, permettant ainsi l'accès à des financements supplémentaires. Le secteur pourrait bénéficier du soutien provenant des trois piliers du cadre financier pluriannuel. Elle a ajouté que la coopération entre la DG MARE et les conseils consultatifs serait essentielle pour promouvoir le développement durable et renforcer la compétitivité des régions ultrapériphériques.

M. François Herman (*Syndicat des Producteurs Aquacoles de Guadeloupe*) a indiqué que le secteur

aquacole était bien développé aux Canaries et au Portugal, mais il a souligné que dans les régions ultrapériphériques françaises, les efforts réalisés en matière de recherche étaient très insuffisants, voire inexistant. Le désengagement de l'IFREMER vis à vis de l'aquaculture des RUPs françaises constitue une réelle inquiétude pour l'avenir et la maîtrise de l'élevage d'espèces natives (recommandation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour une aquaculture plus durable). Il s'est dit préoccupé par la concurrence sur le marché face à des producteurs aux normes moins strictes, notamment le panga du Vietnam (*Pangasianodon hypophthalmus*). Il a interrogé sur les actions potentielles visant à améliorer la qualité des produits et à renforcer l'emploi, tout en garantissant une plus grande transparence et la confiance des consommateurs. Il a appelé à renforcer la production locale, notamment par la recherche, la diffusion des connaissances et un soutien pratique.

M. Nicolas Fernández (*Organización de productores pesqueros artesanales Lonja de Conil 72*) a exprimé sa préoccupation concernant le changement climatique et son impact significatif sur la pêche et les marchés. Il a souligné que certaines espèces avaient disparu, d'autres s'étaient déplacées et que des espèces exotiques s'étaient établies. Même si les scientifiques pourraient avoir besoin de plus de temps pour évaluer pleinement ces dynamiques, le secteur de la pêche artisanale était confronté à une situation de crise. Il a indiqué que tant la Commission européenne que les États membres n'apportaient pas de réponse adéquate aux défis auxquels étaient confrontés les petits pêcheurs. Il a appelé à la définition du concept de pêche artisanale, soulignant qu'il avait des implications directes sur l'éligibilité au financement. Il a également demandé un soutien afin de faciliter le commerce international entre les petits opérateurs.

M. Julio Morón (OPAGAC) a déclaré que la Commission européenne créait des incohérences dans ses politiques. En ce qui concerne le financement de l'économie bleue, bien que la Commission européenne promeuve des objectifs ambitieux, les réductions du soutien financier - de 6 milliards d'euros à 2 milliards d'euros - compromettent l'avenir de la pêche et la mise en œuvre de la politique commune de la pêche.

M. Jean Michel Cotrebil (*Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique*) a décrit la situation en Guyane française, soulignant que peu de choses avaient changé malgré des préoccupations persistantes. Il a signalé la présence d'environ 300 navires illégaux dans les eaux guyanaises, précisant que la situation était encore plus grave en Martinique. Il a remis en question l'origine des données officielles publiées, faisant remarquer qu'il était possible d'accéder aux chiffres de l'indice des captures pour 2023 et 2024, et a souligné les retards imputables à la segmentation. Il a souligné que 97 % de certaines pêcheries dépendaient des régions ultrapériphériques et a appelé à l'adoption de mesures pratiques pour les soutenir. Des problèmes critiques d'infrastructure ont également été identifiés, notamment des machines à glace défectueuses, des navires âgés de près de 40

ans et l'absence de soutien de la part des États membres. Il a demandé aux autorités de se rendre sur place pour constater les problèmes de leurs propres yeux, soulignant que de nombreux navires étaient coulés et que les autorités locales n'avaient pas les moyens de les renflouer. Il a également mis en évidence des défis infrastructurels plus larges, notamment des interruptions dans le financement et des retards dans l'accès aux fonds.

Mme María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a approuvé les propos de M. Julio Móron et a souligné que le secteur espagnol de la pêche traversait une période cruciale, avec l'évaluation en cours de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune des marchés. Elle a souligné qu'il était largement reconnu que le secteur avait rencontré des difficultés importantes, soulignant l'importance de valoriser l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche. Elle a demandé que les petits pêcheurs ne soient pas oubliés au cours de ce processus. Dans le cadre de l'évaluation en cours de la PCP, il s'est interrogé sur la manière dont la politique et son financement pourraient être mieux coordonnés et, en particulier, sur la manière dont les fonds parvenaient effectivement aux petits pêcheurs qui étaient en concurrence avec des navires de plus grande taille. Il s'est également interrogé sur la manière de promouvoir les petits opérateurs, en encourageant la consommation de poisson dans le cadre d'une alimentation saine, à un moment où les consommateurs affichent une connaissance de plus en plus limitée des produits de la pêche. Il a souligné la nécessité de sensibiliser les consommateurs à l'origine du poisson qu'ils achètent et a fait remarquer qu'en Espagne, un tiers du poisson consommé était importé, ce qu'il a qualifié de signe peu encourageant pour l'avenir. Il a également souligné l'importance de promouvoir la cohésion sociale au sein du secteur, notamment afin de réduire le fossé entre les communautés côtières et rurales et les milieux urbains.

M. Pedro Capela (Association des producteurs de thon et produits similaires des Açores) a exprimé sa préoccupation quant à la manière dont les zones marines protégées étaient établies. Bien que le secteur de la pêche ne soit pas, en principe, opposé aux zones marines protégées, il n'approuvait pas la manière dont le processus avait été mené. Il a souligné qu'une étude socio-économique appropriée aurait dû être réalisée au préalable, qualifiant cette omission d'erreur grave. Il a également fait valoir que la restructuration de la flotte était devenue une nécessité, même si le financement de cette transition restait incertain. Bien que des bailleurs de fonds potentiels aient été mentionnés, la provenance du soutien financier effectif n'était pas claire. Il a averti que, pour sa flotte, de nombreuses zones deviendraient bientôt interdites, entraînant la perte des pratiques de pêche traditionnelles.

Mme Charlina Vitcheva (directrice générale des affaires maritimes et de la pêche à la Commission européenne) a reconnu que le potentiel de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques était développé de manière inégale. Elle a souligné que la recherche dans ce domaine était solide, notamment en France, grâce à l'IFREMER, et a mis en avant l'existence d'un financement de l'UE spécifiquement

destiné à la recherche afin de soutenir des études et des projets visant à promouvoir l'aquaculture. Elle a mentionné le paquet pour une économie bleue durable, présenté en 2021, qui a identifié des éléments clés et des bonnes pratiques pour libérer le potentiel de l'aquaculture, tout en reconnaissant que les consommateurs continuaient à montrer une préférence marquée pour le poisson sauvage. Elle a également indiqué que des campagnes promotionnelles, telles que la campagne européenne pour l'aquaculture, ainsi que d'autres initiatives, étaient disponibles pour soutenir le secteur. En ce qui concerne les exigences sociales et économiques, il a indiqué que la DG MARE examinait comment l'étiquetage et l'information des consommateurs pouvaient être utilisés, dans le cadre de l'organisation commune des marchés, pour les renforcer. Elle a rappelé que le règlement de l'UE sur le travail forcé interdisait la mise sur le marché de produits associés à des pratiques de travail forcé. Elle a souligné qu'une collecte de données fiable était essentielle pour refléter plus précisément les réalités des régions ultrapériphériques. Elle a déclaré que le changement climatique avait également été signalé comme un facteur déterminant affectant la pêche artisanale, et qu'il existait des possibilités de financement au titre d'Horizon Europe et de la mission «Restaurer nos océans et nos eaux» pour soutenir des études sur les impacts sur les fonds marins et les effets climatiques. Elle a indiqué que la pêche figurait parmi les priorités politiques, notamment dans le pacte européen pour les océans, garantissant que les parties prenantes étaient dûment représentées et que les décisions étaient fondées sur des données réelles. En ce qui concerne le cadre financier pluriannuel, il a souligné que les 2 milliards d'euros constituaient le montant minimum, réaffirmant que l'objectif était d'éliminer les approches isolées entre les fonds, notamment grâce à une coopération renforcée avec les États membres. *En ce qui concerne la Guyane française*, il a souligné le dialogue intensif mené avec les autorités françaises, ainsi que l'engagement pris envers les pays voisins. Des missions spécifiques visant à lutter contre la pêche INN dans les eaux de *la Guyane française* ont été menées avec le soutien de la marine française et, en ce qui concerne les mécanismes d'aide publique, il a reconnu que, malgré quelques retards, plusieurs décisions avaient déjà été autorisées, notamment en ce qui concerne l'aide à la construction de petits bateaux. Il appartient désormais aux États membres de les mettre en œuvre. En ce qui concerne la définition de la « pêche artisanale », il a souligné que 75 % de la flotte de l'UE entrait dans cette catégorie et que, dans les régions ultrapériphériques, cette proportion était encore plus élevée. Selon lui, il ne serait pas acceptable de considérer comme artisanaux les navires de plus de 12 mètres de long et la DG MARE continuerait à soutenir les petits pêcheurs. Elle a reconnu l'importance d'une approche centrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur, essentielle pour faire face à la fois aux impacts du changement climatique et aux défis de la rentabilité du secteur, notamment par le renforcement de la recherche et la décarbonisation. Elle a également reconnu les préoccupations liées au processus de désignation des zones marines protégées, affirmant que ces instruments devraient intégrer les pêcheurs dans les

processus décisionnels et que cette question serait dûment prise en compte dans les exercices futurs.

7. Initiatives pertinentes du Parlement européen pour les marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture des RUP – Membre de la commission de la pêche du Parlement européen
– Gabriel Mato (vidéo) ;

M. Gabriel Mato (membre de la commission des affaires maritimes et de la pêche du Parlement européen) a commencé par remercier l'assemblée de lui donner l'occasion de s'adresser à elle et a déclaré que le travail des conseils consultatifs avait toujours été très précieux pour les responsables politiques. Cependant, comme ceux-ci ne pouvaient pas assister à toutes les réunions, il a indiqué que, malgré la distance, ils s'efforçaient de suivre attentivement l'ensemble des travaux et d'apprécier les recommandations présentées. Il a défendu l'idée que les conseils consultatifs devraient avoir plus de pouvoir et être écoutés plus attentivement par la Commission européenne (CE) et le Conseil européen. Sur l'importance de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques (RUP). Il a estimé qu'elles n'étaient pas seulement des moteurs économiques, mais aussi des piliers fondamentaux de l'emploi, du patrimoine, de la culture et de la sécurité alimentaire, car elles produisaient des produits de haute qualité pour les marchés locaux, mais qu'elles étaient également confrontées à des défis que nulle autre région de l'Union européenne ne connaissait, tels que des coûts de production plus élevés, une économie de la pêche limitée et une forte concurrence des importations. Pour ces raisons, plusieurs initiatives parlementaires avaient vu le jour dans le secteur de la pêche. Le Parlement européen a constamment défendu des mesures adaptées aux régions ultrapériphériques, reconnaissant leurs handicaps structurels, notamment en renforçant les régimes d'aide spécifiques, tels que le régime de compensation des surcoûts, afin de soutenir le développement durable du secteur de la pêche, en garantissant son maintien dans le prochain cadre financier. Il a affirmé que la pêche et l'aquaculture des régions ultrapériphériques nécessitaient des mesures spécifiques, adaptées à leurs besoins et à leurs réalités. Il se battait depuis plusieurs années pour la création d'un outil législatif unique de l'Union européenne, qui engloberait toutes les dispositions suivant le modèle du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI). Il a déclaré que le POSEI s'appliquait à tous les secteurs économiques et avait été couronné de succès dans l'agriculture, raison pour laquelle il estimait que le même modèle devait être transposé à la pêche. La demande de création d'un POSEI Pêche était mentionnée dans son rapport de l'année précédente sur l'avenir de la politique commune de la pêche (PCP), qui avait reçu un large soutien du Parlement européen. Il a souligné que la proposition de la Commission pour l'avenir du cadre financier pluriannuel représentait une véritable menace pour le traitement spécifique accordé aux régions ultrapériphériques. Le Parlement européen s'est clairement

opposé à la suppression du plan national unique dans le futur cadre financier, telle que proposée par la CE. Il a réaffirmé qu'il continuerait à défendre fermement l'idée que le financement de la pêche et de l'aquaculture devait être préservé de manière clairement différenciée. Il a estimé que la PCP européenne, de par sa nature même, était une véritable réalisation européenne et que son budget devait donc rester européen. Le développement éventuel du régime de compensation des coûts supplémentaires pour les pêcheurs de nos régions pourrait entraîner des risques budgétaires sans précédent, sans aucune garantie du maintien du soutien actuel. Le régime de compensation était un outil essentiel de l'Union européenne et, à ce titre, il devait être financé par des ressources européennes, tout comme la construction de nouveaux navires. Il a estimé que le renouvellement des flottes n'était pas un luxe, mais une nécessité pour garantir la survie des communautés de pêcheurs et des pêcheurs eux-mêmes. L'Europe devait abandonner ce tabou et soutenir nos régions, en garantissant l'équité et la compétitivité et en veillant à ce que le poisson de toutes les régions puisse concurrencer les importations dans des conditions équitables et que la valeur ajoutée soit véritablement reconnue. Il a estimé qu'il n'était ni normal ni acceptable que, par exemple, à *La Réunion*, en Martinique ou en Guadeloupe, la pêche locale ne contribue qu'à hauteur de 15 % du poisson consommé et que les 85 % restants soient importés, souvent capturés par des flottes sans aucune considération sociale ou environnementale. Il a souligné qu'ils ne pouvaient ignorer ce problème, car ils ne pouvaient permettre que le secteur européen de la pêche perde chaque jour un peu plus de sa compétitivité. Il a souligné que les politiques de l'Union européenne devaient également garantir que les producteurs des régions ultrapériphériques ne soient pas discriminés par rapport aux producteurs continentaux. Il a donc estimé qu'un engagement stable était nécessaire pour l'avenir et a réaffirmé son engagement personnel, ainsi que celui du Parlement européen, à garantir que les spécificités des RUP soient prises en compte dans la politique de l'Union européenne. Elle a déclaré qu'elle continuerait à se battre pour des mesures spécifiques et rigoureuses, qui donneraient aux pêcheurs et aux aquaculteurs les outils nécessaires pour rester compétitifs et se développer de manière durable. Il a conclu en affirmant que l'avenir des marchés locaux et la compétitivité des opérateurs des RUP devaient être une priorité européenne et a encouragé la collaboration avec les responsables politiques afin que les messages soient toujours cohérents et, par conséquent, plus forts.

Résumé :

M. Gabriel Mato a remercié pour l'opportunité qui lui était offerte d'intervenir, soulignant la valeur des conseils consultatifs et plaidant en faveur du renforcement de leur rôle. Il a mis en avant l'importance de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques, les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et la nécessité de mesures adaptées. Il a réitéré son soutien à la création

d'un POSEI pour la pêche, a mis en garde contre les risques de la proposition de la Commission européenne pour le nouveau cadre financier pluriannuel et a plaidé en faveur du maintien du financement européen. Il a insisté sur la rénovation des flottes et sur la nécessité de garantir la compétitivité face aux importations. Il a conclu en réaffirmant l'engagement du Parlement européen à défendre les spécificités des RUP et a appelé à une collaboration étroite avec les décideurs politiques.

8. Actions de l'AECP dans les eaux des RUP – Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) – Mme Susan Steele ;

Mme Susan Steele (Agence européenne de contrôle des pêches - EFCA) a souligné l'importance des conseils consultatifs, les qualifiant d'« yeux et d'oreilles sur le terrain », et a mis en avant la pertinence du travail de la CCRUP et des visites dans les régions ultrapériphériques, qu'elle a jugées très productives. Elle a évoqué l'action de l'AECP dans les régions ultrapériphériques, rappelant que l'agence fêtait cette année ses 20 ans d'existence. Au cours de cette période, le secteur de la pêche a connu de profondes transformations, avec une harmonisation et une coordination accrues entre les pays de l'Union européenne, notamment en matière d'inspection, de surveillance et de contrôle des pêches. Il a déclaré que l'AECP travaillait en étroite collaboration avec les garde-côtes et d'autres entités afin de promouvoir les normes les plus élevées en matière de contrôle et de conformité, dans le but de garantir une approche économiquement efficace. Il a indiqué que l'année précédente, l'AECP avait coordonné près de 50 000 inspections dans le cadre de plans d'utilisation conjointe. Elle avait également mené, pour la première fois, des inspections dans l'océan Indien, mis en œuvre des actions de formation, des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles et des programmes d'échange d'inspecteurs. Des activités avaient été développées dans le domaine très complexe des garde-côtes, avec la mise en œuvre d'un projet de coopération spécifique auquel 182 participants avaient pris part. Les interventions ont également porté sur la dimension internationale de la coopération. En ce qui concerne le travail accompli, il a souligné l'importance des plans de déploiement conjoint (*Joint Deployment Plans*), qui garantissaient une application harmonisée, efficace et cohérente des règles de la politique commune de la pêche (PCP), grâce à la coordination des moyens nationaux de contrôle et d'inspection des États membres. Il a indiqué que l'AECP avait coordonné 45 734 inspections, qui ont permis de détecter 4 823 infractions. En outre, des missions ont été menées pour contrôler les activités de pêche, notamment la pêche au thon dans l'océan Indien, et des inspections ont été effectuées aux Açores, à Madère et aux Canaries. Il a indiqué que l'agence était également impliquée dans des projets internationaux tels que le *Programme* pour la durabilité de l'océan ouest-africain (WASOP) et le

Programme pour la durabilité de l'océan Indien *occidental* (SWIOP). L'utilisation d'images satellites et de radars s'est avérée essentielle pour surveiller l'activité de pêche, en particulier dans les régions les plus reculées, telles que les Açores, Madère et la Guyane française. En ce qui concerne la formation des inspecteurs, l'EFCA a collaboré avec des pays tels que la France, l'Espagne et l'Italie, afin de garantir que les opérations de contrôle soient conformes aux politiques internationales, telles que celles de la CICTA et de la CTOI. La formation et le partage d'informations avec les pays partenaires ont été essentiels pour renforcer le système de contrôle des pêches, grâce à l'utilisation de technologies innovantes telles que l'observation depuis l'espace. Il a conclu son intervention en réaffirmant l'engagement de l'EFCA en faveur de la durabilité de la pêche dans les régions ultrapériphériques et du soutien aux États membres pour le développement des capacités de contrôle. Il a souligné la nécessité de continuer à mettre en œuvre des programmes de contrôle internationaux, d'étendre les zones couvertes et de travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne et les autres parties concernées.

Résumé :

Mme Susan Steele a remercié les représentants présents et a souligné l'importance des conseils consultatifs, en particulier le CCRUP, en tant qu'instruments fondamentaux de proximité. Elle a évoqué les 20 ans de l'AECP, soulignant les progrès réalisés en matière d'harmonisation et de coordination du contrôle des pêches dans l'Union européenne. Elle a mis en avant l'action de l'AECP dans les régions ultrapériphériques, la coopération internationale et la réalisation de près de 55 000 inspections, qui ont permis de détecter près de 5 000 infractions. Elle a évoqué le renforcement des opérations dans l'océan Indien et l'utilisation de technologies telles que les satellites et les radars pour la surveillance à distance. Elle a également souligné l'importance de la formation des inspecteurs et de la collaboration avec les États membres. Il a conclu en réaffirmant l'engagement de l'EFCA en faveur de la durabilité de la pêche et du renforcement continu des capacités de contrôle.

9. Chaîne de valeur des produits de la pêche : un accent particulier sur les RUP – Université de La Laguna – José J. Pascual-Fernández ;

M. José Pascual-Fernández a déclaré que les recherches menées ces dernières années visaient à comprendre la dynamique du marché de la pêche aux îles Canaries, en couvrant également les régions ultrapériphériques de manière plus large. L'accent a été mis principalement sur la pêche artisanale, un secteur qui, aux Canaries, se caractérisait par une flotte dont 93 % des bateaux mesuraient moins de 12

mètres, une donnée cruciale pour comprendre les contraintes et les défis auxquels cette activité est confrontée. Cette étude s'inscrivait dans le cadre d'une recherche plus générale sur la pêche artisanale dans 25 pays de la côte européenne, où les limites du secteur et son évolution au fil du temps ont été analysées. Elle a révélé qu'aux Canaries, la commercialisation du poisson était très axée sur la consommation fraîche, mais que le volume des exportations était également remarquable, en particulier dans le cas des thonidés, vers les marchés nationaux et internationaux. Bien que les Canaries soient de grands exportateurs de poisson, la consommation locale était extrêmement faible. Les données montraient que, malgré l'existence de produits de la pêche de grande qualité, la consommation dans les îles était inférieure à la moyenne nationale, ce qui soulevait des questions sur l'exploitation locale des ressources halieutiques. Il était alarmant de constater que la majeure partie du poisson consommé aux Canaries, en particulier le poisson frais et congelé, provenait de l'extérieur. La consommation de poisson local dans les îles était minime, avec pratiquement aucune entrée de poisson local sur les marchés de produits congelés. Les exportations de poisson local étaient bien supérieures à la consommation au sein des îles elles-mêmes, ce qui suggérait une défaillance dans le processus de valorisation et de transformation du poisson local. Cependant, le manque d'infrastructures adéquates rendait difficile l'exploitation des ressources halieutiques disponibles. Il a indiqué que la consommation de poisson aux Canaries reflétait également les tendances démographiques et sociales. Les données indiquaient que la population âgée de plus de 65 ans consommait en moyenne 32 kg de poisson par an, tandis que les personnes de moins de 35 ans n'en consommaient que 7 kg, les jeunes familles avec enfants étant celles qui en consommaient le moins. Ce modèle de consommation, avec une baisse marquée chez les jeunes consommateurs de moins de 35 ans, ce qui était particulièrement préoccupant, car le poisson était essentiel à la santé et au développement, notamment en raison de sa teneur en oméga-3 et en acides gras, fondamentaux pour la croissance et la santé, en particulier pendant la grossesse. En ce qui concerne les exportations, il a été observé que plus de la moitié du poisson frais et congelé consommé dans les îles provenait de l'extérieur, tandis que le poisson local était largement exporté. Cette situation reflétait le manque d'installations adéquates pour la transformation du poisson local, une lacune structurelle qui limitait les possibilités de commercialisation des produits de la pêche locaux et rendait difficile leur intégration sur le marché local. Il a déclaré que, bien que les Canaries soient confrontées à des défis, il existait quelques initiatives intéressantes visant à inverser cette tendance. Plusieurs entreprises avaient démontré qu'il était possible de transformer le poisson local et de le distribuer de manière intégrée avec d'autres produits, prouvant ainsi qu'il était possible de valoriser le poisson local grâce à une transformation adéquate. Cependant, la plupart des installations de transformation continuaient à travailler avec des produits importés, ce qui soulignait la nécessité d'investir davantage dans les infrastructures locales de transformation. En outre, depuis 2018, un projet

pilote visant à intégrer le poisson local dans les écoles des Canaries avait été développé, dans le but de remplacer les produits importés par du poisson local. Grâce à la surgélation, on a cherché à distribuer des espèces de poissons de faible valeur, comme le thon listao (*Katsuwonus pelamis*), de manière compétitive par rapport aux prix des produits importés. Le projet a impliqué des pêcheurs, des cuisiniers, des organisations de producteurs et des institutions locales, dans le but d'accroître la visibilité du poisson local et d'éduquer les nouvelles générations à apprécier et à consommer les produits de la pêche locale. La vision d'avenir pour le secteur de la pêche aux Canaries passait par la création de petites installations de transformation dans toutes les îles, afin de permettre une exploitation plus efficace des ressources halieutiques locales et de faciliter leur intégration rationnelle sur le marché. Cela impliquait un investissement important dans les infrastructures, la formation de professionnels et la promotion d'initiatives visant à sensibiliser le public et à accroître la consommation locale de poisson. Il a indiqué que, d'une manière plus générale, les Canaries et d'autres régions ultrapériphériques étaient confrontées à des défis similaires en ce qui concerne l'exploitation du poisson local, le manque d'infrastructures de transformation adéquates et la nécessité de développer une plus grande compétitivité sur le marché local. Il existait toutefois des exemples de réussite, tels que les petites entreprises des régions de Madère et des Açores, qui avaient développé des activités de transformation du poisson local, démontrant qu'il existait un marché potentiel pour les produits de la pêche transformés, tels que les conserves.

Les données indiquaient qu'il existait une opportunité significative d'améliorer la manière dont le poisson local était valorisé aux Canaries et dans d'autres régions ultrapériphériques, en mettant l'accent sur la création d'infrastructures de transformation, l'augmentation de la consommation locale et l'intégration d'initiatives de commercialisation et de certification visant à accroître la valeur du produit. Le défi était de taille, mais les initiatives en cours démontraient qu'il était possible de créer un marché local plus durable et plus compétitif.

Résumé :

M. José Pascual-Fernández a présenté une étude sur la pêche artisanale aux Canaries et dans d'autres régions ultrapériphériques, soulignant les contraintes structurelles du secteur et la faible valorisation et consommation locale du poisson, malgré sa haute qualité et son exportation. Il a mentionné le manque d'infrastructures de transformation et la baisse de la consommation chez les jeunes comme des défis majeurs. Il a mis en avant des initiatives pilotes, telles que l'introduction du poisson local dans les écoles, et a plaidé en faveur de la création de petites unités de transformation afin de renforcer le secteur. Il a conclu qu'il existait un potentiel de croissance grâce à des investissements dans les infrastructures, la formation et la valorisation des produits locaux.

10. Questions et réponses :

M. Pedro Melo (*Association des commerçants de poisson des Açores*) a remercié les intervenants pour leurs présentations, en particulier la dernière, qu'il a estimée refléter fidèlement la réalité du commerce et des marchés du poisson. Il a indiqué que bon nombre des questions soulevées s'appliquaient également à la réalité des Açores, même si certaines spécificités subsistaient. Il a souligné que, dans les Açores, l'exportation de poisson revêtait une importance considérable, car la consommation intérieure n'était pas suffisante pour absorber la totalité de la production. Il a ajouté que la valorisation du produit était souvent plus élevée sur les marchés extérieurs que sur le marché régional. Il a indiqué qu'il n'existait aucune étude récente sur le commerce et les marchés du poisson dans la région autonome des Açores, la dernière ayant été réalisée en 2002 et présentée en 2003 dans le cadre d'une étude socio-économique sur l'ensemble du secteur de la pêche.

M. Javier Ojeda (*Fédération européenne des producteurs aquacoles - FEAP*) a déclaré qu'il souhaitait simplement faire une remarque soulignant la complexité liée à la création et à la consolidation des marques collectives, une réalité qui ne se vérifiait pas seulement aux Canaries, mais aussi dans le reste de l'Espagne et dans l'espace européen. Il a indiqué que, bien qu'il existe des aides financières au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) qui permettent de lancer ces marques et de les maintenir en activité pendant un certain temps, leur viabilité à long terme reste un défi en raison de la complexité des chaînes de valeur et de distribution. Il a néanmoins été exprimé la conviction qu'avec de la persévérance, il serait possible de réussir.

M. José Pascual-Fernández a partagé une donnée concrète issue d'une étude réalisée en 2014, qui a analysé environ 80 tentatives de création de marques collectives en Espagne, dont seules deux ou trois sont restées actives. Il a été conclu que le succès de ces marques exigeait du temps et, surtout, l'implication d'organisations solides. Sans base structurelle, le succès s'avère extrêmement difficile. Enfin, il a défendu la nécessité d'une plus grande union dans le secteur, suggérant qu'au lieu de disperser les efforts entre plusieurs marques, il serait préférable de miser sur une seule marque forte et représentative.

Mme Yobana Bermúdez a déclaré qu'elle souhaitait poser une question à Mme Susan Steele concernant les quelque 4 000 sanctions infligées par l'EFCA cette année, se demandant si ces infractions étaient répétitives, commises par les mêmes navires et provenant des mêmes opérateurs. Elle a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'EFCA traitait ces situations récurrentes et sur la manière dont la Commission européenne utilisait ces informations pour soutenir la législation ou les politiques à mettre en œuvre dans le secteur.

Mme Susan Steele a déclaré que les infractions n'étaient pas commises de manière répétée par les mêmes navires. Cela était dû à la législation européenne relative aux infractions graves, qui attribue des points aux capitaines ou aux navires récidivistes. L'accumulation de ces points peut entraîner l'immobilisation des navires. Ainsi, bien qu'il existe des navires classés comme présentant un risque élevé, on ne constate pas que ce sont toujours les mêmes navires qui commettent les infractions.

11. Discours du conseiller à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à la souveraineté alimentaire du gouvernement des Canaries – Narvay Quintero ;

M. Narvay Quintero a salué toutes les personnes présentes et celles qui suivaient la réunion en ligne, et leur a souhaité la bienvenue à *Grande Canarie*. Il a exprimé sa gratitude pour l'opportunité qui lui était offerte de participer à cette réunion, soulignant l'intérêt et la pertinence des réunions organisées, en particulier en raison de la pertinence des thèmes abordés dans le contexte des régions ultrapériphériques. Il a mis en avant le rôle crucial des conseils consultatifs, notamment le MAC et le CCRUP, dans le développement socio-économique de ces territoires, car ils permettent d'améliorer la gouvernance, de favoriser le partage des connaissances techniques et des expériences, et de promouvoir des solutions adaptées à la réalité spécifique de chaque région. Il a souligné que traiter de manière égale des contextes inégaux était en soi une forme d'injustice. Il a souligné l'importance de la commercialisation et de la valorisation du poisson, en précisant que la pêche durable n'était qu'une partie de l'équation ; il était également nécessaire de transformer et de valoriser le produit, et de garantir sa mise sur le marché dans de bonnes conditions. Il a rappelé que la pêche artisanale dans les RUP avait joué un rôle historique dans le développement des centres côtiers, constituant un mode de vie, une culture et une compréhension de l'océan qui façonnent ces communautés. En ce sens, il a défendu l'idée que les RUP pouvaient servir de plateforme d'essai pour des politiques innovantes, en raison de leur spécificité et de leur proximité avec le milieu marin. La nécessité urgente de renouveler la flotte de pêche dans les RUP a également été abordée, non seulement pour des raisons environnementales et d'efficacité, mais aussi pour garantir des conditions de travail plus sûres et plus attrayantes pour les nouvelles générations de pêcheurs. Il a été avancé que le FEMPA devrait prévoir des aides spécifiques pour ce renouvellement dans les RUP, étant donné que les investissements dans la flotte étaient en décalage avec la réalité sociale et économique actuelle. Il a été demandé à la Commission européenne de mieux valoriser ces pratiques dans le cadre du système des quotas. Dans le domaine de la recherche, le décalage entre les données scientifiques disponibles et les décisions politiques affectant les possibilités de capture dans les RUP a été souligné. En ce qui concerne le nouveau cadre financier pluriannuel de la Commission européenne, des inquiétudes ont été exprimées quant à la disparition du

FEMPA en tant qu'instrument financier autonome, craignant que le secteur de la pêche ne se retrouve en concurrence avec des domaines tels que le logement, l'immigration ou les services sociaux, ce qui diluerait la visibilité et les besoins spécifiques de la politique commune de la pêche. Il a donc été suggéré d'adopter une position commune des trois pays représentés et des secteurs concernés, en faveur du maintien d'une politique commune de la pêche solide et dotée d'une enveloppe spécifique pour les RUP. Dans le cas des Canaries, il a été fait état de l'absence d'une industrie de transformation suffisamment structurée pour garantir l'approvisionnement en poisson local, notamment dans les cantines scolaires, comme c'était déjà le cas pour les fruits et légumes.

Il a conclu son intervention en remerciant les conseils consultatifs du CCRUP et du MAC d'avoir choisi l'île de Grande Canarie pour accueillir l'événement, réitérant son souhait que les contributions qui y ont été réunies soient prises en compte par la Commission européenne. Il a souligné l'importance d'écouter le secteur et d'adapter les politiques à la réalité concrète des RUP, face aux défis croissants liés au changement climatique, à la consommation et à la durabilité.

Résumé :

M. Narvay Quintero a souhaité la bienvenue à Grande Canarie et a souligné l'importance des conseils consultatifs pour les RUP, notamment dans la promotion de politiques adaptées à leur réalité. Il a défendu la valorisation du poisson local, le renouvellement de la flotte et la nécessité d'infrastructures de transformation, afin de garantir la durabilité et l'attractivité pour les nouvelles générations. Il a exprimé sa préoccupation quant à la disparition du FEMPA dans le nouveau cadre financier de l'Union européenne et a appelé à la défense d'une politique commune de la pêche solide et dotée d'une enveloppe spécifique pour les RUP. Il a conclu en remerciant la Grande Canarie d'avoir été choisie pour accueillir l'événement et en appelant la Commission européenne à prendre en considération les contributions.

12. Autres questions :

En l'absence d'autres interventions ou demandes de parole, M. David Pavón a clos la réunion.

Conclusions/Recommandations :

Les points à l'ordre du jour ont été traités.

Participants au CCRUP :

Amanda Pérez	<i>DGMARE</i>
Anne-France Mattlet	<i>Europêche</i>
Bruno Dachicourt	<i>Fédération européenne des transports</i>
Bruno Langlade	<i>Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture</i>
Carlos Gonçalves	<i>DGRM</i>
Charlina Vitcheva	<i>DGMARE</i>
David Pavón	<i>Fédération régionale des confréries de pêcheurs des Canaries</i>
Élie Touzé	<i>Collectivité Territoriale de Saint Martin</i>
Esteban Reyes Hernández	<i>Direction générale des pêches d'Espagne</i>
Fabiana Nogueira	<i>Coopérative de pêche des Açores</i>
M. Felipe Fuentes	<i>Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Santa Cruz de Tenerife</i>
Fernando Duarte	<i>DGRM</i>
François Herman	<i>SYPAGUA</i>
Gérard Zitte	<i>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion</i>
Guerin Benoît	<i>BG Sea Consulting</i>
Isabel Artime	<i>Secrétariat général de la pêche d'Espagne</i>
Isabel Alonso Cabezas	<i>Secrétariat général de la pêche de l'Espagne</i>
Jacinto da Silva	<i>Coopescamadeira</i>
Jean-Michel Cotrebil	<i>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique</i>
Jorge Gonçalves	<i>Association des producteurs d'espèces démersales des Açores</i>
José Basílio Otero Rodrigues	<i>Fédération nationale des confréries de pêcheurs</i>

José Carlos Santos	<i>Secrétariat d'État aux Pêches du Portugal</i>
José Pascual Fernández	<i>Universidad de La Laguna</i>
Juan Carlos Martín	<i>OP ANACEF</i>
Juan Jose Rodríguez Verdu	<i>Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Las Palmas</i>
Julio Moron	<i>OPAGAC</i>
Langlade Bruno	<i>Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture</i>
Léonard Ragnauth	<i>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guyane</i>
Lisandra Sousa	<i>Coopescamadeira</i>
Luís Rodrigues	<i>Lotaçor</i>
M. Fernández Merlo	<i>Secrétariat général de la pêche d'Espagne</i>
Mme María de las Mercedes García	<i>Association des amis de la nature de Tenerife</i>
Michel Nalovic	<i>Trans Océans Tortues Marines</i>
Mirella Meraut Laurence	<i>Collectivité Territoriale de Saint Martin</i>
Montserrat Gimeno Ortiz	<i>Groupe d'action côtière de Grande Canarie</i>
Narvay Quintero	<i>Conseil régional de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la souveraineté alimentaire</i>
Nicolas Blanc	<i>Sciaena</i>
Monsieur Capela	<i>Association des producteurs de thon et produits similaires des Açores</i>
M. Pedro Galache	<i>Agence européenne de contrôle des pêches</i>
M. Pedro Melo	<i>Association des commerçants de poisson des Açores</i>
Pierre Goetz	<i>Association des marins-pêcheurs de Saint-Martin</i>
Rafael dos Santos Martins	<i>Association des producteurs de palourdes de Fajã de Santo Cristo</i>
Ruben Farias	<i>Fédération des pêches des Açores</i>
Rui Catarino	<i>Conseil international pour l'exploration de la mer</i>

M. Salvador Malheiro	<i>Secrétariat d'État à la pêche du Portugal</i>
Susan Steele	<i>Agence européenne de contrôle des pêches</i>
Xavier Leduc	<i>Orthongel</i>

RASCUMBO